



HAL
open science

Regards croisés de professeurs des écoles sur le conseil d'élèves

Myriam Bossy, François Boutin, Frédéric Canac, Audrey Girard, Bruno Fondeville,
Frédéric Fourchard

► **To cite this version:**

Myriam Bossy, François Boutin, Frédéric Canac, Audrey Girard, Bruno Fondeville, et al.. Regards croisés de professeurs des écoles sur le conseil d'élèves. Véronique Rouyer; Ania Beaumatin; Bruno Fondeville. Education et citoyenneté Regards croisés entre chercheurs et praticiens, De Boeck, pp.185-209, 2020, <10.3917/dbu.rouye.2020.01.0185>. <hal-03819594>

HAL Id: hal-03819594

<https://hal.science/hal-03819594v1>

Submitted on 18 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Regards croisés de professeurs des écoles sur le conseil d'élèves

Myriam Bossy, François Boutin, Frédéric Canac, Audrey Girard, Bruno Fondeville (Université de Toulouse Jean Jaurès) et Frédéric Fourchard (INU JF Champollion)

Introduction

Bruno Fondeville (Université de Toulouse Jean Jaurès)

Le conseil d'élèves¹ est devenu, au cours de ces dernières années, un dispositif familier des enseignants de l'école élémentaire française, même si tous ne se risquent pas à l'expérimenter. Héritier des pédagogies nouvelles et des premières expériences éducatives consistant à faire vivre aux élèves des espaces de parole les associant aux prises de décisions concernant la vie de l'école et de la classe, il apparaît comme un dispositif particulièrement intéressant à observer pour comprendre les rapports entre éducation et citoyenneté. Nous avons choisi de nous appuyer ici sur les regards croisés de quatre professeurs des écoles qui ont en commun une pratique du conseil d'élèves. Ils ont aussi participé, à différents niveaux, aux activités du réseau REPCITE². Quels sont les cheminements les ayant conduits à investir un dispositif de ce type ? Avec quelles intentions éducatives ? Comment parviennent-ils à concilier l'engagement des élèves, leur prise d'initiative concernant la vie de la classe, et leur propre responsabilité en tant qu'enseignant ? En quoi ce dispositif contribue-t-il, à leurs yeux, à préparer de futurs citoyens ?

Les témoignages qui suivent ont été recueillis dans le cadre de deux échanges distincts retranscrits par nos soins. Nous avons choisi de conserver leur dimension dialogique en les restituant dans leur forme initiale : des échanges entre professionnels animés par des enseignant-chercheurs. Précisons que nous avons aussi fait le choix, en accord avec les auteurs, de retirer certains *verbatim* qui ne nous semblaient pas essentiels à la bonne compréhension de leurs réflexions, et qui étaient susceptibles d'alourdir inutilement leur

¹ Le conseil d'élèves peut se définir comme « une instance de concertation et de décision qui réunit régulièrement tous les élèves d'une classe et leur enseignant pour traiter démocratiquement des questions et des problèmes rencontrés dans le cadre scolaire, et pour élaborer des projets pédagogiques et éducatifs » (Document Eduscol « Le conseil d'élèves », 2015).

² Réseau d'Études Pluridisciplinaires Citoyenneté et Éducation, (REPCITE). L'historique et les activités du réseau ont fait l'objet d'une présentation succincte dans la partie introductive de cet ouvrage.

lecture.

Les témoignages rassemblés dans ce chapitre illustrent avant tout la profonde hétérogénéité des pratiques professionnelles qui entourent le dispositif du conseil. Il peut être conçu à l'échelle d'une classe ou d'une école, avec pour ce dernier cas de figure la mise en place d'un système de représentation permettant aux enfants d'éprouver le fonctionnement d'une démocratie représentative. Il peut être relié à d'autres institutions au sein de la classe, dans la tradition de la pédagogie institutionnelle³ par exemple, ou bien considéré pour sa valeur intrinsèque, dans ce temps hebdomadaire suspendu où les relations entre membres de la communauté s'affranchissent de la forme scolaire. En soi, cette hétérogénéité est importante à souligner : elle montre que la pratique du conseil d'élèves n'est plus le monopole des seuls militants et mouvements pédagogiques ou libertaires qui ont longtemps porté ce dispositif, souvent aux marges de l'institution scolaire.

Au-delà de la diversité des significations attribuées à la pratique du conseil d'élèves, ces témoignages ont en commun de donner à voir une alternative aux limites d'une approche normalisatrice et désincarnée de la citoyenneté⁴. En effet, bien que le conseil d'élèves n'ait pas, historiquement, vocation à servir l'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'Enseignement Moral et Civique⁵, les réflexions partagées ici montrent que les enfants y font des expériences qui relèvent de la citoyenneté. Nous pensons bien sûr immédiatement aux pratiques rapportées dans le second échange par François Boutin : de l'élection des élèves délégués à l'instauration de débats préparatoires à des propositions validées en recourant au vote des membres des différents conseils, on voit bien comment les élèves sont amenés à exercer la citoyenneté sur des modèles assez proches du fonctionnement démocratique de nos sociétés modernes. Mais les témoignages recueillis ici donnent à voir d'autres pratiques qui nous semblent tout aussi importantes à identifier dans une réflexion éducative sur la citoyenneté.

Dans les conseils de la classe de Myriam Bossy, les élèves apprennent à exercer des rôles, et

³ La pédagogie institutionnelle désigne un courant pédagogique inscrit dans la mouvance de l'éducation nouvelle et initié par Fernand Oury dans les années 1960.

⁴ Cf. introduction du chapitre 7 de cet ouvrage : « Enseigner la résolution de situations conflictuelles entre pairs : description et analyse d'un dispositif pédagogique à l'école élémentaire » (Bruno Fondeville, Gwenaël Lefeuvre et Rémi Bonasio).

⁵ BO n°30, du 26 juillet 2018, Ministère de l'Éducation Nationale, Annexe – Programme d'enseignement civique et moral de l'école et du collège (cycle 2, 3 et 4).

notamment celui de président de réunion : animer des échanges, les faire progresser, organiser un vote constituent quelques-unes des compétences mobilisées dans cet exercice, et que Myriam s'efforce d'accompagner.

Audrey Girard insiste sur l'esprit coopératif qu'elle veut impulser, notamment en permettant aux élèves de rechercher et d'expérimenter ensemble des solutions aux problèmes soulevés dans le conseil. Ici, il n'y a ni recours au vote, ni élève qui préside, mais une attention portée sur cette nécessité de s'emparer des problèmes collectivement, d'expérimenter des solutions ensemble, qui ne laissent pas des élèves au bord du chemin. Faire l'expérience de la citoyenneté, c'est ainsi faire une expérience de pratiques marquées par la solidarité et une ouverture sur autrui.

Avec Frédéric Canac, c'est encore une autre dimension de l'expérience de la citoyenneté qui est interrogée : « La citoyenneté, c'est un terme qui me gêne. Est-ce que je veux former des citoyens qui sont en adéquation avec la société dans laquelle on vit ? » questionne-t-il à la fin de son échange avec Audrey Girard. A sa façon, il exprime clairement la tension qui traverse les rapports entre éducation et citoyenneté, et plus particulièrement les visées normalisatrice et émancipatrice qui les travaillent constamment⁶. C'est la référence à « l'auto-gestion » qui est convoquée par Frédéric Canac, sans doute dans l'affiliation de la pédagogie institutionnelle à laquelle, nous le verrons, il marque un profond attachement. On le voit : il est difficile de dégager, au travers de ces témoignages, une définition univoque des significations que peut revêtir une expérience de la citoyenneté.

Ce que nous apprennent ces témoignages, c'est aussi que l'exercice de la citoyenneté dans une visée éducative n'a rien d'évident. Disons-le : leur force est de nous prémunir d'une vision trop lisse du conseil d'élèves. Ils montrent en effet des enseignants en questionnement devant les difficultés importantes qui se posent à la pratique du conseil. La coopération entre pairs n'a rien de naturel, et les expériences sont parfois éprouvantes, notamment pour l'adulte, souvent invité, par les prescripteurs, à se mettre en retrait pour favoriser la participation des élèves. Comment alors réagir aux propositions parfois très conformistes des élèves ? Comment accompagner un enfant qui préside un conseil et se retrouve dans une impasse face à des expressions individuelles dispersées, parfois inconciliables ?

⁶ Cf. introduction de cet ouvrage, et plus particulièrement la référence aux travaux de Constans, Alcorta et Rouyer (2017).

La première partie de ce chapitre, intitulée *Le conseil comme instance pour se construire, comprendre et cheminer*, rend compte des réflexions partagées par Frédéric Canac et Audrey Girard. La seconde partie, *Du « lâcher prise » de l'enseignant à la confiance donnée à l'élève*, rend compte de l'échange qui s'est déroulé entre Myriam Bossy et François Boutin. Nous reviendrons enfin, dans la partie conclusive, sur ce qui apparaît comme une question au cœur de la réflexion des rapports entre éducation et citoyenneté : comment penser la responsabilité de l'éducateur dans l'expérience incarnée de la citoyenneté que ce type de dispositif est censé faire vivre aux enfants ?

Le conseil comme instance pour se construire, comprendre et cheminer

Ce premier échange, animé par Bruno Fondeville, réuni Audrey Girard et Frédéric Canac. **Frédéric Canac** est professeur des écoles depuis 22 ans. Il enseigne en classe multi-niveaux (CE2-CM1-CM2) dans le groupe scolaire Calas-Dupont à Toulouse. Il pratique le conseil depuis ses toutes premières expériences professionnelles. Il est actuellement engagé dans un doctorat sur les liens entre individu et groupe dans la classe, avec une approche d'orientation psychanalytique. Il est par ailleurs militant de la pédagogie institutionnelle. Il est un des membres fondateurs de la BRIQUE, une association qui cherche à transmettre et à questionner la pédagogie institutionnelle par le biais notamment de formations et d'un groupe de travail de type analyse de pratiques, le GPI 31⁷. **Audrey Girard** est professeure des écoles depuis 15 ans. Elle a enseigné en SEGPA⁸ pendant 7 ans et exerce aujourd'hui dans une classe de CE2, à l'école Debussy de Tarbes. Elle est par ailleurs Maître-Formatrice à l'INSPE⁹ de Tarbes et anime régulièrement des formations sur le conseil d'élèves.

Bruno Fondeville : Frédéric, peux-tu nous parler de ton expérience du conseil ?

Frédéric Canac : J'ai mis en place dès le départ dans la classe une panoplie d'institutions relevant de la pédagogie institutionnelle, dont le conseil coopératif. Je ne pouvais pas imaginer faire autrement, le conseil est quelque chose de central dans ma pratique, c'est là que l'on vient discuter de la classe. C'est là que sont prises des décisions sur les rôles de chacun ou que sont formulées des propositions sur l'organisation de la classe. On décide ensemble. On se félicite ou on se critique aussi. Mais le conseil ne doit pas être isolé des autres

7 Groupe de Pédagogie Institutionnelle de la Haute-Garonne (31).

8 Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté.

9 Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation.

institutions. Les métiers et les responsabilités exercés par les élèves sont par exemple essentiels. Les métiers renvoient à des tâches ou des responsabilités que chacun assume. Chacun a donc un rôle, une fonction dans le groupe : l'un ferme la porte le soir, un autre inscrit les responsabilités du jour, sans parler des responsables informatiques, ou de la distribution des cahiers. La réunion du conseil permet d'en parler, d'en changer, d'en créer. Chaque année, il y a des métiers qui n'existaient pas auparavant. D'autres disparaissent. Au contraire, certains sont reconduits afin de pérenniser un certain type de fonctionnement.

Et toi Audrey, peux-tu nous parler de ta rencontre avec ce dispositif dans ton parcours professionnel ?

Audrey Girard : Je ne me sentais pas du tout capable de me lancer dans une telle pédagogie au début de ma carrière, d'autant plus que j'ai commencé par enseigner en SEGPA. Puis quand j'ai passé mon CAFIPEMF¹⁰, j'ai délaissé la SEGPA pour enseigner en école primaire. J'étais dans une école difficile, dans un quartier populaire de Paris en ZEP¹¹. Une de mes collègues, qui était formatrice, voulait que nous propositions une animation pédagogique sur les conseils d'élèves et j'avais pour rôle d'être un peu son cobaye puisque je n'en avais jamais mené. J'avoue que cela ne me rassurait pas franchement de donner un espace de paroles à mes élèves de CM1. Tout au long de l'année, elle a su me rassurer en me répétant, « C'est l'enseignant qui est garant du bon fonctionnement du conseil, et qui se doit de mettre en place un cadre ritualisé et sécurisant pour les enfants. C'est toi le chef. En dernier recours, c'est forcément toi ». J'y trouvais mon compte dans cette façon de faire. J'avais besoin que le conseil des élèves s'installe dans un cadre fort et ritualisé. J'accorde beaucoup d'importance à cette ritualisation. Dans ma pratique du conseil, son ouverture est par exemple très ritualisée. Je commente à haute-voix ce que je fais devant les enfants qui attendent, je dis, « je note la date sur le cahier », « j'ouvre les boîtes », et puis, j'ai cette phrase qui marque l'ouverture, « C'est notre 8ième conseil des élèves, je le déclare ouvert ». Je pense avec le recul que j'ai accordé beaucoup d'importance au cadre dans lequel allait se passer le conseil pour me sécuriser, tout d'abord moi-même, et je me suis vite rendu compte que cela sécurisait aussi les élèves et que le conseil ainsi cadré était vraiment un espace-temps singulier dans notre semaine de classe.

Quelles sont les visées de ce dispositif dans la vie d'une classe ? Les visées auxquelles vous

10 Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Instituteur ou de Professeur des écoles Maître Formateur.

11 Zone d'Éducation Prioritaire.

accordez de la valeur ?

Audrey Girard : Je suis vraiment dans l'optique d'aider les enfants à se construire, au travers du conseil, j'essaye de leur apprendre l'empathie, à se mettre à la place des autres, au lieu de juger, de comprendre, c'est ça qui m'intéresse dans la construction de l'humain, et je trouve que le conseil permet vraiment de faire cette expérience. Du côté de l'enseignant, c'est également très enrichissant de pouvoir mieux connaître ses élèves et de ne pas être seul à réfléchir sur comment vivre ensemble dans la classe.

Frédéric Canac : A mes débuts, je visais l'organisation d'une vie de classe avec la possibilité d'y impliquer les élèves. Je crois que si on veut permettre à chacun de travailler à son niveau, il faut que l'ensemble de la classe s'y mette. Mon objectif, aujourd'hui, est toujours le même, mais j'accorde encore plus d'importance à la capacité du groupe à pouvoir aider ceux qui en ont le plus besoin. Le conseil permet d'une certaine manière de dire et d'organiser des aides qui ne seraient pas possibles autrement. C'est-à-dire que ce sont les élèves qui deviennent des recours pour les autres élèves, et parfois pour les adultes. Il s'agit en fait de prendre soin de chacun. On apprend à se parler sans s'agresser mais sans pour autant renoncer à se dire des choses parfois désagréables.

Quelles sont les ressources qui vous ont inspiré pour concevoir vos pratiques du conseil ?

Frédéric Canac : En pédagogie institutionnelle, les premières références pour moi, c'est Francis Imbert, puis j'ai trouvé Fernand Oury en suivant, c'était la référence. Dans la pédagogie institutionnelle, j'ai trouvé un socle, une sorte de sécurité de base, qui me permettait de me projeter, qui m'a aidé à voir ma place en tant qu'enseignant. Et comme je l'ai dit il y a eu l'appui d'un groupe constitué TFPI qui m'a permis de mettre en place très rapidement certaines institutions. Puis il y a eu quelques années après la formation d'un groupe de travail le GPI 31 où des enseignants du primaire et de l'enseignement adapté se sont retrouvés notamment après la venue à plusieurs reprises de René Laffitte, autre figure de la pédagogie institutionnelle.

Audrey Girard : Je n'ai pas cherché à avoir beaucoup de références théoriques. J'ai lu le livre de Danielle Jasmin¹² qui m'a bien aidé mais ce sont plutôt des personnes qui m'ont influencées : les collègues, les membres de l'OCCE¹³ 65 dont je fais partie. Les échanges de pratiques lors de différentes formations aussi. Tout au long de ma carrière, j'ai choisi de suivre

12 Jasmin, D. (1994). *Le Conseil de Coopération*. Canada: Chenelière/Didactique.

13 Office Centrale de la Coopération à l'Ecole.

ou de mener des formations qui ont pour fil conducteur le bien-être et la prise en compte de l'élève dans sa globalité comme celle sur le développement de l'estime de soi chez l'élève, la communication non violente, les débats philo, la technique du message clair ou encore, comment gérer l'agressivité en milieu scolaire ou gérer son stress.

Audrey, qu'est-ce qui est important pour toi dans cette expérience du conseil d'élèves ?

Audrey Girard : Ce qui est important pour moi est lié à ce que je disais tout à l'heure sur cette idée d'aider les enfants à se construire. Et ça compte dans la manière de pratiquer le conseil. Par exemple, dans les livres, dans les préconisations faites sur le conseil, l'évocation des problèmes entre enfants, ça se termine toujours sur la réparation, les sanctions, et moi, je n'arrive pas jusque-là. Je ne veux pas le faire. Je ne crois pas que c'est parce qu'un enfant va faire un dessin, ou s'excuser, que l'on règle le problème. Ça me semble trop « facile » ou trop figé comme solution. Mais je ne dis pas qu'il ne faut pas de sanction ou réparation, je dis juste que je n'accorde pas beaucoup d'importance à cette partie dans le conseil. Pour moi, cette heure de conseil d'élèves, elle sert aux élèves à cheminer, à mieux comprendre, à chercher ensemble des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent entre eux mais aussi à des problèmes que je rencontre moi dans la semaine sur le plan pédagogique : une notion mal comprise, un projet qui n'avance pas. J'aime leur faire comprendre que ce n'est pas le problème rencontré le plus important mais bien le traitement de ce problème. Chaque solution proposée est réfléchie. Je passe beaucoup de temps à leur faire imaginer ce que telle ou telle solution peut avoir comme conséquence sur l'enfant concerné ou sur l'ensemble de la classe. C'est très important pour moi que les élèves se mettent à la place de l'autre : la victime, celui qui dérange, celui qui est exclu, celui qui est violent ou timide. De leur faire comprendre que chaque situation n'est pas toute blanche ou toute noire. Les élèves, en tant que membres du conseil sont là pour aider, moi ensuite dans la semaine si je dois sanctionner ou punir un élève, j'en prends l'entière responsabilité mais je ne demande pas aux élèves de la classe de proposer des sanctions. Ce que j'aime aussi dans la pratique de ces conseils c'est de pouvoir traiter du programme d'éducation morale et civique comme l'égalité fille-garçon, le handicap, le respect des règles de vie, de classe, mais à partir de situations vécues. Ainsi, ils ont toutes les cartes en main pour appréhender la complexité de chaque situation.

Et pour toi Frédéric, qu'est-ce qui est important dans cette expérience du conseil d'élèves ?

Frédéric Canac : Aujourd'hui, dans ma pratique du conseil, ce qui est important pour moi, c'est de faire en sorte que le conseil n'écrase pas ce qui est singulier ou des choses qui ne sont

pas calibrées. Il y a parfois un écrasement des enfants par les enfants. Il y a des enfants qui savent très bien se rattacher aux règles de fonctionnement du conseil, et prendre le pouvoir avec ces règles pour écraser ces choses non calibrées. Maintenant, comme j'arrive à me dégager des rôles de président, de secrétaire, ce sont les enfants qui exercent ces rôles, je peux avoir une attention plus particulière sur ce qui se dit, sur comment ça se dit, sur ce qui se joue. Par exemple, je remarque que certains enfants renvoient à d'autres enfants des formes de non-recevoir en jouant sur les procédures pour évacuer ou invalider certaines de leurs propositions : « tu ne t'es pas inscrit au bon endroit », « ça, tu ne peux pas en parler en conseil », « ça, ça ne s'est pas passé en classe, alors on en parle pas au conseil ». Il y a des enfants comme ça qui vont jouer sur ces procédures. Du coup, c'est difficile pour ceux qui subissent ça. Quand ça se présente, j'essaie d'interpeller le président et de permettre qu'il n'y ait pas une solution mais un renvoi à un autre moment ou une autre personne. Il me semble important que l'on puisse dire que l'on a entendu quelque chose ou bien parfois selon le statut de l'enfant on transgresse une règle ou on la change. Le statut de l'enfant est indiqué par une couleur, comme au judo. Et sur un tatami, on ne se comporte pas de la même manière avec une ceinture blanche et une ceinture bleue si l'on est soi-même ceinture marron.

Justement, tu veux bien qu'on évoque ce rôle de président ? Dans sa pratique du conseil, Audrey fait le choix de prendre en charge ce rôle difficile. Toi, tu le délègues aux élèves, ou à certains élèves. Comment accompagnes-tu le président ? Il n'est pas qu'un distributeur de la parole. Il doit apprécier les situations, prendre des décisions, réguler des tensions.

Frédéric Canac : Oui, c'est important de pouvoir soutenir le président. Dans le conseil, si j'interviens sans demander la parole, les enfants savent que c'est pour aider le président. C'est important d'être attentif à lui. J'ai un souvenir d'une présidente qui, à la fin du conseil, se fait apostropher par les enfants du fait du fonctionnement du conseil, qui viennent la chercher sur son rôle. Elle a fini par en pleurer. La contrainte du temps est aussi difficile à gérer. Il faut reporter, prendre des décisions. Ce n'est pas évident pour le président. Mais il me semble important que les élèves apprennent à tenir ce rôle. C'est un des rôles importants dans l'organisation des groupes de travail par exemple. Mais avant d'être président de conseil, les élèves s'y essaient sur des moments moins complexes à gérer. D'autres élèves jouent les rôles de secrétaire, de donneur de parole pendant le conseil. Je crois que cela participe de l'apprentissage à faire comme l'adulte. Mais je leur répète qu'ils sont à l'école pour apprendre et donc faire des erreurs. Aussi, même si le conseil c'est du sérieux, cela n'empêche pas que si quelque chose ne s'est pas bien déroulé et bien on peut en reparler après, voire au conseil

suis.

Toi Audrey, dans ta pratique, j'ai vu qu'il existait des sortes de responsabilités confiées aux enfants pour préparer le conseil, pour installer la salle, ouvrir le cahier du conseil, disposer les affichages utiles. Mais par contre, tu exerces la fonction de secrétaire et de présidente. Est-ce que c'est lié justement aux difficultés dont parle Frédéric ?

Audrey Girard : De mon côté, je ne parle pas de ces rôles-là avec les élèves. Je ne suis pas la présidente du conseil, je suis juste celle qui l'anime. Je n'ai pas besoin de secrétaire car j'ai un fonctionnement dans lequel je colle les papiers liés aux émotions dans le cahier de conseil de la classe et quand j'ai besoin d'écrire, je dis à voix-haute ce que j'écris et cela permet de faire une pause dans le conseil. Je m'interroge beaucoup sur ces histoires de rôle. Je ne sais vraiment pas si j'ai envie que mes élèves s'y essayent. Pour moi, cela crée plus de difficultés que d'avantages. Comment choisir le président ? Pendant combien de temps ? Comment faire pour que tous les élèves passent sur tous les rôles ? Quand j'entends Frédéric dire qu'une de ses présidentes a fini en larmes à la fin d'un conseil, ça me chagrine. Cela dit, Frédéric pourra peut-être confirmer mes dires, c'est sans doute différent dans une classe de cycle 3 multi-niveaux. Les CM2 peuvent par exemple s'essayer au rôle de président car cela fait 3 ans qu'ils pratiquent le conseil et que cela permet de faire évoluer les compétences des élèves. Je sais que lorsque j'enseignais en CM1, j'avais des élèves secrétaires. De même, cette année, en CE2, j'interviens de moins en moins pendant le conseil. Certains élèves commencent à bien réagir sur les propos dits, ils arrivent à rebondir, à argumenter, émettre des objections, ... Ils deviennent d'aussi bons animateurs que moi. C'est, je crois, ce qu'il faut garder à l'esprit, que rien n'est jamais figé, tout fonctionnement évolue.

Mon expérience de chercheur m'a conduit à voir au cours de ces dernières années et dans plusieurs classes des difficultés qui m'ont semblé récurrentes dans la pratique du conseil. La pratique du conseil confronte parfois les enseignants à des formes de résistance de la part de certains élèves qui peuvent mettre en péril le dispositif. Il y a aussi la problématique de l'enlisement du conseil avec l'évocation de situations qui se répètent avec certains élèves, des problèmes qui reviennent toujours dans le même état.

Frédéric Canac : J'ai un élève cette année qui va beaucoup utiliser le conseil, et il a très vite compris le fonctionnement, les maître-mots, il utilise ça pour se soutenir. Cela lui donne un cadre de pensée dans la chronologie mais aussi dans la manière de s'exprimer. Par exemple, il peut dire « gêneur » à un élève qui gêne le déroulement du conseil sans qu'il soit nécessaire

d'interrompre le conseil pour gérer ce problème. On bien dire je critique un tel ou je propose que. A chaque conseil, on doit gérer x plaintes de sa part vers les autres. Ce n'est pas facile. Cela me fait penser à l'expression de Catherine Pochet¹⁴, « le tas de sable » : au bout d'un moment, on voit apparaître toujours les mêmes, avec toujours les mêmes plaintes, les mêmes critiques. J'ai ça en tête. Et Pochet, elle dit, on ne va pas s'en occuper. On va dégager du temps pour autre chose. C'est paradoxal, parce que le conseil c'est l'endroit où on doit écouter, et en même temps, à des moments, on dit, on écoute plus, parce que ça empêche les autres d'emmener des choses, il y a des enfants qui monopolisent le conseil. Et puis, il y a le phénomène de répétition, avec le sentiment qu'on ne règle pas le problème. L'adulte doit essayer de jouer avec le dispositif. En début d'année scolaire, on peut prendre plus de temps pour certains conflits que l'on ne prendra pas en milieu d'année ou l'inverse d'ailleurs. Je veux dire que le conseil n'est pas le même avec le temps. On s'occupe du groupe, après, ce n'est pas évident, il y a aussi des filets de rattrapage. Certains enfants viennent jouer sur cette scène du conseil autre chose. Je ne suis pas psychologue et ne cherche pas à l'être. Aussi, il me semble qu'à partir du moment où les élèves ont compris l'intérêt, le rôle et les fonctions de ce lieu, on peut ne pas tout traiter. On peut essayer de renvoyer à d'autres médiations ou d'autres personnes. Le conseil n'a pas vocation à trouver des solutions à tout mais on peut essayer d'aider chacun même parfois en les empêchant de prendre toute la place. On peut demander un conseil exceptionnel pour des situations qui se répètent et dont on ne trouve pas de solution en conseil ordinaire. Après, c'est vrai qu'il peut y avoir des résistances importantes.

Dans les conseils, il y a aussi la question de la parole des élèves, de la manière dont elle est travaillée. Il me semble que parfois, les enseignants sont embarrassés avec cette parole. Jusqu'où la prendre en compte ? Elle est parfois très normative. Il y a eu une situation cocasse dans la classe d'Audrey cette année. Lors d'un conseil auquel Audrey m'avait invité, un élève s'est plaint d'un autre élève parce qu'il ne cessait de bavarder pendant le travail scolaire. Et ce n'était pas la première fois que ce problème se posait. Quand Audrey a posé la question des solutions qui pouvaient être trouvées, plusieurs élèves ont proposé de mettre cet élève avec sa table dehors, dans le couloir, le temps qui serait nécessaire. C'est en fait la solution qu'avait mis en place l'enseignant de l'année scolaire précédente, et qui faisait donc référence pour ces élèves. Et tous semblaient très enthousiastes à l'idée d'appliquer cette

14 Cf. Pochet, C., & Oury, F. (1979). *Qui c'est l'Conseil ?* Paris: Maspéro.

solution. Audrey, je me souviens que tu as vite coupé court à cette proposition, en expliquant pourquoi elle ne serait pas retenue. Et en disant que la solution devait être trouvée dans le cadre du collectif, ensemble. Et tu as travaillé avec l'ensemble des élèves à aider cet élève à identifier les moments en classe où il était possible de bavarder, et les moments où ce n'était pas possible. Frédéric, ça te fait réagir ?

Frédéric Canac : Ça ne m'étonne pas la réaction des élèves. C'est assez typique de certains individus : « Éliminons le maillon faible, parce qu'il nous saoule ». Et puis dans cette situation, si je comprends bien, il y a une forme de légitimité à cette solution, puisque c'est l'adulte de l'an dernier qui l'avait proposé. Dans des situations similaires, j'ai l'habitude de me référer à la loi de classe, j'aurai convoqué la loi de la classe, parce que cette loi nous interdit de mettre à part cet élève. Le dehors, c'est seulement pour les élèves qui peuvent se déplacer parce qu'ils sont autonomes. Ce n'est pas pour exclure. En tout cas, je n'aurai pas laissé les enfants voter une chose pareille moi non plus. Un jour, sur une situation similaire, lorsqu'on évoquait les solutions possibles, un élève a dit : « il n'y a rien à faire ». C'était difficile. On peut parfois être dans l'impasse, ne plus savoir comment répondre. Dans ces cas-là, j'utilise le dégagement, je propose de faire un groupe de réflexion à part pour discuter de ça de manière plus approfondie, en dehors du conseil. Car souvent, c'est difficile dans ces situations de prendre le temps qu'il faut dans le cadre du conseil. Après, je trouve que c'est intéressant dans la pratique que tu décris cette recherche de solutions avec les élèves, pour l'aider à repérer les moments où il peut bavarder, et les moments où il ne peut pas. Vendredi dernier, j'ai vécu quelque chose d'assez proche. En début de semaine, nous avons décidé de mettre en retrait un élève du groupe avec son groupe de table à lui. Une manière de souffler un peu pour tous. Mais comme c'était la veille des vacances, je me suis dit : « est-ce qu'il part en vacances avec ça ? » On a fait un point, on était plus en conseil. Mais l'enjeu, c'était de l'aider et de nous aider à identifier les moments de tensions, et les manières de lui dire stop autrement que par le langage, parce que les grands discours, ça le rend fou cet élève. Il faut toujours aller plus loin qu'une réponse binaire. La discussion a permis de se rendre compte de certains phénomènes. On n'a pas trouvé de grandes solutions mais le fait d'en parler justement sans essayer de trouver une solution à tout prix, sinon cela aurait pu être l'exclusion, cela permettra sans doute de faire bouger les choses. Je suis toujours surpris car dans ces moments, il y a très souvent un élève qui peut dire : « moi je veux bien l'aider ». Dans la classe, cela peut prendre la forme d'un tutorat sur un point que l'on essaie de déterminer ensemble.

Audrey Girard : Je suis entièrement d'accord avec Frédéric. C'est ce que je disais tout à

l'heure, rien n'est simple dans la vie collective à l'école, ce n'est pas tout blanc ou tout noir. On ne peut pas laisser les élèves penser qu'untel bavarde alors il sort, qu'un tel a dit une méchanceté alors on n'est plus son ami. Les enfants sont très cruels entre eux car ils ne mesurent pas du tout la portée de leur parole ou de leur acte et notre rôle est primordial dans ce cas de figure.

Cette question de la prise en compte de la parole des élèves pose aussi la question de la place de l'adulte dans le conseil. Beaucoup d'enseignants se questionnent sur cette place.

Frédéric Canac : J'ai l'impression qu'il y a parfois un présupposé de non-directivité, que l'adulte ne doit pas intervenir dans le conseil. Je le vois aussi autour de moi : des enseignants qui se retirent, qui laissent les enfants gérer. Et puis, l'autre difficulté, c'est qu'on n'est pas entraîné justement à occuper cette place si particulière. On n'est pas dans une situation d'enseignement classique, c'est autre chose. On ne parle pas au conseil de la même manière que dans les autres situations. On est un peu au même niveau qu'eux tout en étant différent. Dans la manière dont la pédagogie institutionnelle communique, on donne peut-être parfois l'impression que ça fonctionne tout seul. C'est vrai que dans les monographies de la pédagogie institutionnelle, ça peut donner l'impression parfois que ça fonctionne tout seul. Peut-être que c'est lié à une forme de militantisme, à l'envie de mettre en avant des choses qui fonctionnent. Et en même temps, Fernand Oury est assez explicite là-dessus, la non-directivité est un idéal, mais il ne s'agit pas pour l'adulte de se retirer. Il se différencie justement là-dessus d'un autre courant de la pédagogie institutionnelle incarnée par Lobrot, Lapassade, Lourau¹⁵ avec une vision plus sociologisante, et avec un autre public, les adolescents ou les jeunes adultes. Quand on a affaire à des adolescents, ce n'est peut-être pas le même positionnement.

Audrey Girard : La première fois que j'ai fait le conseil, j'ai commencé avec le système des ceintures de comportement¹⁶, et ce sont les enfants qui décidaient des passages de ceintures, et je m'étais rendu compte que je donnais trop de pouvoir à des enfants qui n'étaient pas capables de le gérer, en fait, parce qu'ils ne savaient pas quoi en faire de ce pouvoir. Et du

15 Sur ce courant « autogestionnaire » de la pédagogie institutionnelle, on peut consulter Lamihi, A. & Monceau, G. (sous la direction de) (2002). *Institution et implication. L'œuvre de René Lourau*. Paris, Editions Syllepse ; Lapassade, G. (1975), *socianalyse et potentiel humain*, Paris, Gauthiers-Villars ; Lobro, M. (1966), *La pédagogie institutionnelle. L'école vers l'autogestion*, Paris, Gauthier-Villars, 1966,

16 Le système des ceintures de comportement est un dispositif issu de la pédagogie institutionnelle qui vise à responsabiliser les élèves. Il s'inspire des ceintures de couleur utilisées dans le judo (Oury & Vasquez, 1971, 1975).

coup ça en fait des tyrans : sans savoir on décide, oui ou non, le couperet tombe. Moi je l'avais ressenti comme ça à mes débuts. Et puis, c'était lourd sur un plan organisationnel. Les ceintures, je passais mon temps à prendre des notes. Il y a un article de Patrick Robo¹⁷ qui résume la manière de concevoir le pouvoir dans les trois courants de la pédagogie institutionnelle. Qui a le pouvoir ? En tout cas pour moi le rôle de l'enseignant est primordial. Et petit à petit il lâche du lest. Mais c'est sûr que les élèves ont besoin d'être aidé pour décortiquer des choses. Quand un enfant dit, « je suis en colère parce qu'il m'a embêté », je l'aide, « c'est-à-dire ? Il t'a donné des coups ? Il t'a insulté ? Il n'a pas voulu jouer avec toi ? ». Certains enfants ne savent pas bien décrire les choses, nommer ces situations, et c'est l'adulte qui peut les aider à ce travail. Bien sûr, d'autres sont à même de bien expliquer, et ils vont le faire très bien d'ailleurs, eux n'ont pas besoin de l'aide de l'enseignant.

Audrey, je sais que tu es très attachée à l'idée que le conseil puisse être un espace d'apprentissage du vivre ensemble. Tu peux en dire quelques mots ?

Audrey Girard : Là par exemple, je suis à fond dans la tolérance, je trouve qu'on vit dans une période difficile, c'est difficile d'être différent. Tu avais assisté à ce conseil je crois, une élève exprime une colère parce qu'une autre élève s'est moquée de sa petite taille, tu t'en souviens ?
Oui, je me souviens.

Audrey Girard : Et là, quand je pose la question au groupe, « qui a déjà fait l'objet de moqueries sur son physique ? », je veux montrer les points communs, leur faire sentir que l'on ressent la même chose. Stella nous parle de sa grosseur, tous les autres peuvent se mettre d'accord. Il ne s'agit pas seulement de régler le problème lié à cette colère. Je veux aussi les amener à se questionner. Tout ça, c'est mon identité professionnelle. J'ai suivi beaucoup de formation dans ce sens. J'ai participé à des groupes de paroles et des débats-philo sur les modèles proposés par Jacques Lévine¹⁸ et Michael Balint¹⁹. J'ai mis en place des ateliers de philosophie avec les enfants, quand j'étais en SEGPA. Il s'agissait d'écrire un texte qui répondait à des questions du type « Que peut ressentir quelqu'un qui se fait voler ? » ou bien « Que peut ressentir un enfant qui arrive dans une nouvelle classe ? ». Et j'avais trouvé que c'était intéressant de provoquer un déplacement. J'ai toutes ces ficelles dans la tête quand j'anime le conseil. C'est un peu pareil quand j'insiste sur la description d'un fait, d'un

17 Il s'agit de l'article intitulé « Pouvoir et conseil de classe coopérative ». Il date de 1996 et peut être consulté sur le site personnel de son auteur : http://probo.free.fr/ecrits_divers/pouvoir_et_conseil.htm

18 Cf. Lévine, J. & Moll J. (sous la direction de) (2011). *JE est un autre pour un dialogue pédagogie-psychanalyse*, Issy-les-Moulineaux, ESF.

19 A l'origine des groupes d'analyse et de supervision du même nom. Cf. Balint, J. (2003). *Le Médecin, son malade et la maladie*, Payot.

problème. A chaque fois, je veux leur montrer qu'il y a plusieurs façons de voir un fait. Et c'est ensuite seulement, dans une seconde étape, que j'essaie de leur montrer la complexité de la réalité, les différentes manières de vivre une situation.

Frédéric Canac : « Provoquer des déplacements » me parle beaucoup. Je ne sais pas si j'interviens comme Audrey en conseil mais pour autant il me semble qu'il y a une parenté dans l'idée que ce n'est pas tant la résolution du problème qui est un objectif en soi. L'apprentissage s'il y en a est dans l'idée de questionnement, de décentration, d'aide à l'autre, de « plusieurs façons de voir un fait », comme, le dit Audrey. En fait, je peux intervenir pour réfréner un président trop expéditif qui serait centré sur l'efficacité mais qui ne prendrait pas trop de temps pour comprendre ce qui se passe. Ce n'est pas la même chose si Gabriel fait une critique pour la énième fois et Isabelle qui se plaint pour la première fois.

Il y a une autre difficulté à laquelle les enseignants se confrontent parfois, c'est la dramatisation. Ce n'est pas toujours simple pour un enfant d'être pris à parti au cours du conseil, d'engager en quelque sorte son honneur. Il arrive que certains enfants se sentent encerclés, nient aussi les faits qui leurs sont reprochés.

Audrey Girard : Quand ça arrive, je laisse à l'enfant le bénéfice du doute. C'est parfois beaucoup plus efficace que de pousser l'enfant dans ses retranchements, ou de développer de la rancœur, et c'est aussi une manière de dédramatiser les situations. Et puis il y a aussi le recours à l'humour. Ça aide à prendre du recul, à rendre la situation plus légère. Je détricote, pour que ça aille mieux, pour que ça aide les enfants à passer à autre chose.

Frédéric Canac : Je partage complètement ce que vient de dire Audrey. Nous ne sommes pas au tribunal. C'est d'ailleurs l'image que certains ont du conseil, un tribunal. Il y a quelques années, j'ai compris qu'à la différence du tribunal, dans le conseil, nous ne cherchons pas la vérité à tout prix. Fernand Oury pose un principe majeur en disant que la plupart des problèmes, des critiques proviennent de problèmes d'organisation. Je prends ce parti d'essayer de chercher des solutions d'organisation plutôt que de maintenir un face-à-face entre les personnes. En plus, comme le dit Audrey, le groupe peut se sentir fort et du coup user des mêmes procédés que celui dont on se plaint. On essaie de limiter le nombre d'intervenants dans ce cas.

Pour finir, je voudrai que l'on puisse mettre en perspective le conseil avec la question de la citoyenneté qui est au cœur de cet ouvrage. Comment reliez-vous ce dispositif à la citoyenneté ? Quels apprentissages, quelles expériences de la citoyenneté se jouent dans le conseil ?

Frédéric Canac : la citoyenneté, c'est un terme qui me gêne. Est-ce que je veux former des citoyens qui sont en adéquation avec la société dans laquelle on vit ? Je ne suis pas sûr que la forme que prend la vie dans la classe à partir du conseil et des autres institutions soient complètement en accord avec le monde dans lequel on vit aujourd'hui. Il y a au moins un siècle d'Histoire avec ce mot conseil. Sur un plan politique, il y a une expérience indéniable, puisque dans le conseil, on s'organise ensemble, il y a un esprit d'auto-gestion qui passe par le langage, par la discussion. Les enfants qui ont vécu ça, qu'est-ce qu'ils en feront ? Ils développent des compétences, c'est certain. Chez les fondateurs du conseil, c'est de la politique à l'état pur. Cela s'inscrit dans une volonté de changer le monde. Après, il y a aussi des expériences qui sont très différentes dans le conseil. Ceux qui se débrouillent le mieux, c'est ceux qui maîtrisent le mieux la langue, surtout dans cet espace, ceux qui osent parler en groupe, développent un pouvoir. En tout cas, dans ma pratique, le conseil n'est pas le lieu où l'on réplique le fonctionnement démocratique des institutions. Par exemple, certains pensent que le recours au vote dans le conseil est une manière d'apprendre la démocratie. Pour moi le vote, ce n'est pas un apprentissage de la démocratie. C'est parfois nécessaire, mais ce n'est pas central. Par contre, le fait de montrer aux enfants qu'au travers de ce dispositif, on tient des engagements, on rend des comptes, on revient sur les décisions prises lors du conseil précédent, là, on leur fait éprouver la solidité du dispositif. Est-ce qu'on prend de vraies décisions ? Est-ce que cela tient ? Par exemple c'est très important de relire les décisions prises lors du conseil précédent. C'est le fait de garantir ça qui permet d'éprouver la force du dispositif. Ce n'est pas de la parole en l'air. Je crois que ce qui est en lien avec la citoyenneté c'est plutôt permettre à tous d'apprendre à parler en public, d'oser poser une question, d'animer un groupe, faire une synthèse, une proposition. Cela demande une très grande pratique, des expériences diverses pour apprendre à maîtriser la langue et pas simplement pour faire des phrases syntaxiquement correctes mais adopter le ton, la formule nécessaire pour se faire comprendre ou pour reformuler le propos d'un autre. Il faut être très modeste dans cet apprentissage-là sans quoi on peut faire taire plus que susciter la parole. Par contre, oui, il s'agit d'apprendre à vivre en démocratie. Mais il y a une différence entre la vie dans un petit groupe et dans un groupe comme une ville, une région. Il me semble qu'il faut distinguer les plans proprement politiques et les plans psychiques. Par contre, on pourrait tout à fait faire des jeux de rôles pour apprendre les institutions de la société dans laquelle on vit mais ce serait bien différent du conseil. Dans le conseil, même s'il y a des rôles, on ne joue pas « pour de faux ». Il vient s'y jouer du vrai et qui a autant d'importance que tout autre discussion d'adultes. Ce que je veux dire c'est qu'il y a de vrais enjeux pour les élèves du conseil même

si pour certains adultes cela peut paraître banal et ennuyeux.

Audrey Girard : Je rejoins tout à fait Frédéric sur ce point. Cette prise en compte de la parole, de toutes les paroles, avec l'idée derrière que la parole collective reste la plus importante, celle qui nous permet de trouver les meilleures solutions pour le bien commun. Voilà ce à quoi je tends par la mise en place des conseils et c'est par cette pratique régulière que j'essaie de former les élèves à être des citoyens de demain, confiants, tolérants, à la recherche du meilleur compromis pour vivre ensemble.

Du « lâcher prise » de l'enseignant à la confiance donnée à l'élève

Ce second échange, conduit par Frédéric Fourchard, met en avant les regards de deux professeurs des écoles aux parcours professionnels bien différents. Au moment de cet échange, **Myriam Bossy** est professeure des écoles stagiaire à l'école Anatole France à Toulouse où elle exerce 2 jours ½ par semaine et où elle a mis en place un conseil d'élèves par quinzaine dans une classe de CM1 de 24 élèves. C'est sur son initiative personnelle qu'elle a mis en place ce conseil qui se tient le vendredi de 13h45 à 14h45, et sur ce même créneau horaire sont intercalées lors des autres semaines des séances d'Enseignement Moral et Civique, parfois consacrées à des débats émanant ou non du conseil. Elle a accueilli dans sa classe une équipe d'enseignants-chercheurs coordonnée par Frédéric Fourchard qui a réalisé des entretiens individuels avec les élèves et des observations du conseil d'élèves. **François Boutin** est professeur d'école retraité depuis la rentrée de septembre 2016 et a débuté sa carrière en 1978. Il a travaillé dans des écoles de Seine Saint-Denis, en élémentaire, avec tous les niveaux puis en milieu rural, dans une école où il n'y avait qu'une classe (CE2, CM1 et CM2) en regroupement pédagogique avec d'autres villages. Suite à une reprise d'étude et une maîtrise de Sciences de l'Education, il passe avec succès l'entretien pour devenir directeur de l'école élémentaire Nougaro aux Minimes à Toulouse pendant 6 ans et enfin directeur de l'école Lapujade à Toulouse pendant 3 ans où il a initié les conseils d'élèves à l'échelle de tout le groupe scolaire. Ces deux enseignants ont accueilli dans leur classe et dans leur établissement une équipe d'enseignants-chercheurs coordonnée par Frédéric Fourchard qui a réalisé des entretiens individuels avec les élèves et des observations et enregistrements des conseils d'élèves.

Frédéric Fourchard : Nous allons aborder la question des conseils d'élèves pour savoir quelle est votre expérience, Myriam puis François, dans ce dispositif, puis on verra comment et

pourquoi vous l'avez mis en place, pour quelles raisons, et quel est votre intérêt par rapport à ce type d'organisation.

Myriam Bossy : J'ai connu ce dispositif au cours de mes études, par des lectures personnelles. Comme j'avais déjà l'envie de le mettre en place quand j'ai commencé la classe et que nous devons choisir un sujet d'écrit réflexif pour cette année²⁰ je me suis dit que c'était l'occasion d'approfondir la question. Cela m'a permis de me lancer d'une manière assez sérieuse dans le dispositif des conseils d'élèves que j'ai mis en place d'abord de manière hebdomadaire au début de l'année, et ensuite de manière bi-mensuelle. C'est donc tout neuf et tout récent comme expérience.

D'accord, c'est donc un conseil à l'échelle de la classe.

Myriam Bossy : Oui un conseil d'élèves à l'échelle de la classe parce qu'il n'y a pas de conseil d'élèves dans les autres classes de mon école. Il n'y a pas de système de délégués, je n'ai pas de collègues qui mettent en place des conseils d'élèves, donc cela reste au niveau de la classe.

Très bien, merci. Alors François tu peux nous expliquer ce que c'est pour toi ce conseil ?

François Boutin : C'est un peu comme Myriam, c'est surtout quand j'ai pris ce congé de formation pour préparer une maîtrise de sciences de l'éducation, j'ai été amené, au cours des lectures, à travers les cours, à développer une réflexion personnelle, puisque j'avais quand même déjà 20 ans de métier, la citoyenneté à l'école en général, pas seulement à l'école élémentaire, mais aussi au collège et au lycée. Par ailleurs je préparais aussi le concours de CPE²¹, et j'ai suivi pendant une année entière un conseil de vie lycéenne dans un lycée d'Ardèche, ce qui m'a grandement intéressé. Quand je suis revenu à l'école après ce congé de formation, j'étais un petit peu nourri de tout cela, puis en devenant directeur d'école, je suis tombé dans une équipe avec des collègues plutôt favorables à cette mise en place de conseils de délégués d'élèves, à l'école Nougaro puis à l'école Lapujade. Auparavant dans ma vie d'enseignant dans la classe, je n'avais pas mis en place de conseil de classe comme on l'entend par exemple dans la pédagogie Freinet.

C'est donc plutôt suite à cette formation et après une réflexion sur ta pratique, au travers des lectures que tu as pu faire et du mémoire de maîtrise, que tu as décidé de mettre en place un

20 L'écrit réflexif désigne un écrit à produire dans le cadre de la formation initiale des professeurs des écoles à l'École Supérieure du Professorat de l'Éducation (N.B : l'ESPE a été remplacée par les INSPE, Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation, à la rentrée scolaire 2019-2020).

21 Conseiller Principal d'Éducation.

conseil d'élèves ?

François Boutin : Oui. En étant remplaçant et en passant dans différentes écoles j'ai bien senti la différence de climat qu'il pouvait y avoir d'un établissement à l'autre, et me posant la question de pourquoi il y avait un climat si différent selon les écoles, il y a effectivement des ouvrages qui ont étudié la question. Et ces ouvrages insistaient en particulier sur comment favoriser un meilleur climat relationnel au sein des écoles sur la culture d'une école était en partie le fait des élèves eux-mêmes, et bien sûr de ce que mettait l'équipe enseignante en place pour favoriser ce climat. Le conseil des délégués élèves, cela faisait partie de l'amélioration du climat scolaire. Ce qui était intéressant à l'école Nougaro, c'était sa taille : 10 classes, donc 2 délégués élus par classe, avec en plus un respect de la parité, un garçon, une fille. Une fois cette élection organisée dans chaque classe, les délégués se réunissent au sein de ce qu'on appelle le conseil des délégués élèves, cela fait une réunion de 20 délégués. Il est dirigé par le directeur d'école, mais à Nougaro très rapidement on y a associé le CLAE²² aussi parce que l'élève quand il vient à l'école, il y vit toute la journée, souvent il y a des temps très importants au CLAE, à la cantine, à l'école, donc on a décidé de travailler ensemble. Puis à l'école Lapujade, j'ai fait la même chose et en accord avec le CLAE.

Vous vous réunissez régulièrement ?

François Boutin : Oui parce qu'il faut préparer ce conseil en amont, alors on le prépare en conseil des maîtres. Avec une thématique choisie en concertation avec la directrice ou le directeur du CLAE. Puis la thématique est retenue, débattue en conseil des maîtres, puis on choisit d'aller dans chaque classe, on discute de la thématique proposée, de la question posée, pour que tous les élèves de l'école débattent de la question, et que chaque délégué de classe ensuite arrive au conseil des délégués en ayant déjà réfléchi, en ayant des propositions.

Myriam Bossy : Quelles sont les questions, par exemple ?

François Boutin : A l'école on s'est aperçu que la cour de récréation ça peut être un moment fort de conflit, ou fort de détente. Si on veut que ce soit un moment fort de détente, alors il faut bien définir les règles, et puis aussi l'espace, si on veut que les élèves puissent jouer avec du matériel, des ballons, des cordes etc. Il faut déterminer dans quel endroit ça se fait, qui y a droit, s'il y a besoin d'utiliser des cages de foot, et donc cela nécessite un gros effort d'organisation. Et il faut que les élèves y participent pour qu'ensuite ils respectent cette organisation. On s'aperçoit aussi que des élèves sont victimes de moqueries, donc cela est

22 Centre de Loisirs Associé à l'école.

débatu dans les classes. Ou alors comment on peut résoudre des problèmes, des conflits, dans la cour de récréation principalement, autrement que par s'insulter, se donner des coups, ou alors aller voir l'enseignant tout de suite. Nous avons donc réfléchi et avons mis en place un système de médiateur-élève, et cela a favorisé dans chaque classe et pour tous les élèves l'importance du dialogue.

De ton point de vue Myriam, comment est-ce que tu as conçu ce dispositif, est-ce que tu t'es inspirée de la littérature, ou sources diverses, demandé des conseils à des collègues ? Comment est-ce que cela se met place ? Quelle est l'organisation de ce conseil à l'échelle de la classe ?

Myriam Bossy : Je me suis inspirée de ce que j'avais lu de Freinet, de Oury aussi, et de documents de l'OCCE. C'est une réunion qui a lieu à un moment fixe, donc les élèves connaissent la date et l'heure. Pendant la semaine ou les deux semaines qui précèdent le conseil, ils peuvent sur trois post-it de couleurs différentes poster des messages qui seront lus au moment du conseil, des propositions pour le fonctionnement de la classe, pour le travail, des critiques sur le comportement d'un élève, sur un problème qu'ils n'ont pas réussi à régler. Et puis la troisième possibilité, ce sont des félicitations ou des remerciements, comme par exemple pour le comportement d'un élève. Cela constitue l'ordre du jour du conseil, ces thèmes-là sont discutés au moment du conseil. Au début de l'année je tenais tous les rôles d'un conseil, c'est à dire président, l'animation du conseil, le secrétariat, écrire les décisions qu'on a prises, et puis le rôle de "gardien des règles". Au fur et à mesure j'ai délégué un peu les rôles, d'abord le gardien des règles parce que c'est ce qui me semblait le plus facile pour les élèves à assumer comme rôle dans un premier temps, puis un coprésident ou une coprésidente, qui animait avec moi. Cela n'était pas évident parce qu'il y en avait certains qui arrivaient à trouver leur place, et d'autres pas, aussi parce que j'en prenais trop. Puis je suis passée à un président qui gérait à peu près tout seul, et puis un secrétaire aussi à qui j'ai délégué. Ensuite au cours du conseil, ils ont un aide-mémoire, celui qui préside suit le déroulé du conseil. Avec l'ouverture du conseil, on rappelle les règles, les propositions votées la fois dernière, on fait un bilan : est-ce que les décisions prises ont été appliquées ou pas ? Puis on aborde les propositions, que l'on porte en débat et que l'on vote. Ensuite sur les critiques. Et enfin les remerciements. Et puis le conseil est clos. Le conseil dure entre 3/4 d'heure et une heure, mais une heure c'est un peu long, donc j'essaye de rester sur 45-50 minutes. C'est une classe de CM1, mais dès la maternelle on pourrait le faire mais de manière différente, parce que là c'est difficile de déléguer, enfin je crois que là l'enseignant reste quand même au centre. En tout cas

là en cycle 3 c'est vraiment possible et c'est même intéressant. Au début j'avais beaucoup de mal, c'était dur de « lâcher prise » et de faire confiance aux élèves, et finalement c'est bien que vous soyez venu dans la classe parce que cela m'a obligé à me dire « *je les laisse parler, je me mets vraiment en retrait* », et en fait c'est super intéressant, parce qu'ils arrivent à régler les choses par eux-mêmes et, je crois que là y a des vrais apprentissages qui se font quand justement on arrive à se mettre en retrait.

Ce qui nous intéresse aussi c'est de savoir quelle est la place de l'élève dans ce dispositif et puis la prise en compte de sa parole, comment est-ce que cela est vécu à la fois par l'élève, et puis par vous en tant qu'enseignant ? Est-ce que c'est une difficulté au début et puis moins après ?

Myriam Bossy : Au début oui un peu, parce que c'est cette question de « lâcher prise » en fait, et de faire confiance, et au début j'étais assez frileuse sur certaines propositions, je disais "ah attendez il faut voir avec l'autre enseignante mais attendez", et je me suis dit au final c'est un petit peu démagogique quand même parce que je leur dis qu'ils ont la parole, qu'ils peuvent faire des propositions et les voter, et en fait la plupart du temps ou régulièrement je refuse d'appliquer les propositions, et j'utilise mon droit de veto et du coup c'est un peu biaisé.

Oui parce qu'on peut ajouter qu'il y a un droit de vote, enfin il y a un vote qui est exercé à l'issue de chacune des propositions et ce vote donne lieu à une acceptation ou pas de la proposition, et donc ça fonctionne plutôt pas mal aussi.

Myriam Bossy : Oui, ça fonctionne, ils acceptent en plus assez bien, enfin même si le vote, si la proposition est refusée. C'est au niveau de ma position que je trouve cela un peu compliqué, parce que je me réserve un droit de veto pour être sûre que la sécurité physique et psychique des élèves soient toujours respectées, et qu'on soit toujours aussi, enfin que les programmes soient respectés, que la raison pour laquelle on est à l'école cela reste les apprentissages mais moi j'ai choisi de garder un droit de veto, après ça peut se discuter ça.

On peut en parler de la place de l'enseignant, effectivement on voit bien, enfin tu sens toi qu'il y a eu une évolution, entre le début quand tu as mis en place le conseil, et aujourd'hui ?

Myriam Bossy : Oui dans la répartition des rôles, après clairement j'ai réussi à beaucoup plus me mettre en retrait, mais sur les derniers conseils, enfin je trouve que c'est encore difficile sur la partie critique, parce que c'est une partie critique justement, je trouve ça très difficile à gérer, et moi-même en fait je n'étais pas très à l'aise et pas très au clair sur la manière dont ça

se déroule, sinon tout est assez codifié en fait, du coup les élèves quand ils animent ils savent comment cela se passe pour les propositions mais la partie où on parle des critiques, moi-même c'était flou quand je l'animais, et donc c'est difficile aussi pour les élèves et en général j'interviens parce que j'ai peur que tout le monde ne se sente pas respecté à ce moment. Ce sont surtout des problèmes inter-personnels, des conflits entre les élèves et je pense que c'est important qu'on en discute au moment du conseil parce que c'est bien qu'il y ait une instance pour réguler ça, mais j'avoue que j'ai encore un peu de mal à ce que ce soit vraiment constructif et que tout le monde se sente bien, respecté, et pas attaqué personnellement.

Oui, il ne faut pas que ça devienne une sorte de tribunal où il y a des risques de dérives et de débordements par rapport à une personne en particulier.

Myriam Bossy : Oui, et voilà du coup ça je suis encore en recherche sur quand et comment gérer cela mieux.

Alors là on voit qu'au travers deux dispositifs très différents l'un est à l'échelle d'une école, l'autre à l'échelle d'une classe, on voit bien comment les problèmes qui sont soulevés sont différents parce qu'à l'échelle d'une classe il y a une série d'autres choses à régler, et cela peut entrer dans un certain nombre d'apprentissages, à l'échelle de l'établissement aussi, mais on est sur d'autres problèmes. D'après toi François est ce que tu vois une différence entre les deux, et comment tu appréhendes-tu cela ?

François Boutin : Quand j'entends le témoignage de Myriam sur la classe oui, je vois plutôt la gestion de classe, et comment améliorer l'apprentissage des élèves en essayant de réguler toutes les interactions entre les élèves et qu'ils aient leur mot à dire là-dessus, et bon j'ai connu des collègues qui le faisaient et je trouve cela très positif en général. Les élèves apprennent à s'approprier la parole et à se parler, même s'il y a des risques, au début c'est peut-être un peu difficile et il est vrai que c'est un apprentissage de l'enseignant et puis des élèves, savoir se dire les choses en face, tout en respectant, sans blesser. Les conseils des délégués élèves au sein d'une école c'est plutôt « le vivre ensemble » dans un espace commun, parce que mon école c'est une grosse école de ville, c'est 240-260 élèves, avec beaucoup d'adultes différents, des animateurs, du personnel de service, des enseignants, des élèves, puis des parents qui viennent aussi de temps en temps. Donc l'objectif c'est d'améliorer « le vivre ensemble », à l'intérieur de l'école parce que l'école c'est le bien commun et des élèves qui ont entre 6 et 11 ans sont assez narcissiques en général et pensent beaucoup à eux, et l'apprentissage du respect des règles, de l'élaboration des règles et puis du respect des règles, c'est aussi l'apprentissage

du respect de l'autre, et c'est cet aspect-là qui est principalement travaillé. Et puis y a aussi plein de choses qui entrent en ligne de compte, comme la parole, le respect de la parole donnée par les autres, argumenter, donner son point de vue, ce sont des choses qu'on trouve dans les conseils.

Oui, ce sont c'est des choses qui sont communes aux deux types de conseils, aux deux dispositifs effectivement, respecter la parole, respecter le tour de parole, s'écouter, et pouvoir aussi argumenter, ne pas faire que proposer le même argument que précédemment, et il n'est pas évident d'élaborer autre chose, une autre réponse que celle qui a déjà été donnée par un autre enfant. Dans l'élaboration des règles, dont tu parles François, est-ce qu'il y a une participation de la part des élèves justement ? Quand tu es arrivé dans l'école, et je me souviens on en avait parlé quand on était venu te voir l'année dernière, tu disais que des règles étaient affichées partout dans l'établissement ce qui était, finalement, contre-productif.

François Boutin : Cela m'a beaucoup surpris, quand je suis arrivé, on reprend les documents qui étaient là l'an dernier, et puis il y avait une espèce de pochette pour le directeur avec des tas de choses à photocopier et il y avait des règlements pour la classe, pour la cantine et puis quelque chose de très formel qui avait été élaboré par des adultes, et qui devait se transmettre d'année en année. Les phrases étaient formelles, cela faisait un règlement intérieur de prison et je ne trouvais cela pas du tout adapté. Mais les collègues y tenaient, alors on l'a fait passer et puis après il fallait le faire signer par les parents, et si l'élève ne le fait il est puni. Et souvent, ces règles ne sont pas respectées car elles ne sont pas élaborées par les élèves, alors j'ai laissé cela de côté et je leur ai proposé de mettre en place un conseil d'élèves, mes collègues étaient a priori ouverts et avec le CLAE on a repris, je crois que c'était un des premiers travail qui a été fait, « ce qu'on a le droit de faire à l'école, ce que l'on a pas le droit de faire », on a fait la différence entre les droits, les devoirs, les interdictions, et dans chaque classe on a travaillé puis quand on s'est retrouvé en conseil, les élèves répartis par groupes de 4, mélangés inter-classes, doivent produire chacun un petit règlement intérieur. Puis on se réunit en grand groupe, on met en commun, et on doit trouver des règles selon les lieux où l'on se trouve. C'était très restrictif parce qu'on voulait afficher le produit fini, il fallait l'afficher en classe, et le lire en classe, que les élèves se l'approprient et donc nous l'avons affiché dans les couloirs. Il doit y avoir deux règles, deux interdictions etc., et puis cela s'est mis en place assez facilement finalement.

C'était donc le premier travail des délégués quand tu es arrivé, enfin des délégués et des

élèves, et des adultes aussi bien sûr, qui participent ou co-élaborent d'une certaine manière un règlement qui soit compris de tous, et accepté de tous.

François Boutin : Et alors les années passées c'est vrai que les fameux règlements ... Je n'ai rien dit, et puis plus personne ne les a plus réclamés.

Myriam Bossy : Mais est-ce que vous avez remarqué une évolution dans le respect des règles avec cette élaboration par les élèves ?

François Boutin : Alors c'est difficile parce que j'étais dans l'établissement, c'est difficile d'avoir un point de vue et comme en plus je n'y suis plus. Mais c'est vrai que les remplaçants qui venaient dans l'école trouvaient que, par exemple, les cours, les moments de récréation étaient particulièrement tranquilles. C'est à dire qu'il n'y avait pas de bagarre, c'est un indice, mais il est difficile de mesurer le climat d'une école.

Cela a contribué un petit peu à pacifier les relations dans les cours, dans les espaces communs ou dans les inter-classes aussi peut-être, ou dans les moments d'attente dans les couloirs.

François Boutin : Je veux dire ce n'est pas parce qu'on établit un texte, que les élèves élaborent et se l'approprient, ce n'est pas parce qu'ils ont participé que tout cela va marcher. Les adultes sont là pour rappeler la règle et les élèves l'acceptent d'autant plus facilement qu'ils l'ont élaborée eux aussi, ce n'est pas une règle qui tombe du ciel. Donc il me semble que le climat montre que cela avait l'air d'être respecté.

Ta réflexion renvoie aussi à la place de l'adulte au sein du groupe.

François Boutin : Oui c'est vrai que je retrouve un petit peu la même difficulté mais quand les élèves font des propositions au sein du conseil des délégués, une fois qu'ils ont dit toutes leurs propositions, il y a bien un moment où il faut leur dire non il y a des choses qui ne sont pas possibles, voilà, par exemple « vouloir agrandir la cour », ce n'est pas possible.

Tu parlais de demandes à faire à la mairie sur augmenter la taille des grillages je crois dans la cour.

François Boutin : Oui c'est ça, pour que les ballons ne passent pas au-dessus. Il y a des choses qu'on peut faire nous, et il y a des choses qui ne sont pas possibles parce que cela ne dépend pas de nous. Mais quand c'est dit régulièrement, les élèves finissent par comprendre que ce n'est pas possible. Par exemple, pour les plus petits « *ce serait bien de mettre du sable* » et bien non, ce n'est pas possible, il existe des choses qu'on ne peut pas demander et qui ne

dépendent pas de nous, cela est du rôle de l'adulte de le rappeler, on va donner le cadre de ce qui est possible et ce qui l'est pas.

Myriam Bossy : Alors c'est vrai, ma position a un peu évolué là-dessus et maintenant je garde toujours à l'esprit les choses qui ne sont pas négociables, ou des choses qui pour moi ne me plaisent pas forcément, mais je me dis si les enfants décident, qu'ils l'assument et qu'ils l'appliquent, alors c'est d'accord. Par exemple, au départ on changeait de « métier » toutes les semaines, et les enfants ne savaient jamais qu'elles étaient leurs responsabilités. C'était une perte de temps plus qu'une aide au fonctionnement de la classe j'ai donc proposé, après discussion avec mon collègue Frédéric Canac, que l'on garde les métiers pendant une période entière, et j'ai trouvé ça génial parce que je savais exactement qui avait quel rôle, et les élèves le savaient très bien aussi. Puis ils m'ont demandé, en conseil de proposer de changer de nouveau parce qu'ils s'ennuyaient et qu'ils avaient envie de changer de rôle plus régulièrement. Alors, nous en sommes arrivés à un compromis de changement de métier tous les mois.

D'accord, ça veut dire que de la part de l'adulte c'est accepter aussi de bouleverser aussi son organisation, c'est aussi accepter de changer de place et d'avoir un rapport aux élèves qui est différent ?

Myriam Bossy : Oui, cela remet en cause la question du pouvoir en fait. Enfin, de la répartition du pouvoir. Au final si on veut éduquer à la citoyenneté et à la démocratie cela nécessite de se remettre en question, d'accepter la critique aussi, et d'accepter si tous les enfants préfèrent fonctionner ainsi, ce n'est pas parce que moi j'ai décidé que ça m'arrangeait plus autrement.

Et est-ce que tous les élèves l'acceptent ce changement de position à la fois de l'enseignant, et aussi d'eux-mêmes ? Est-ce qu'ils arrivent tous à peu près à être à l'aise, par rapport à cette situation de conseil ? Myriam quand elle arrive le jour du conseil, les élèves mettent en place une sorte d'organisation en carré, pour pouvoir se parler. Est-ce que tous les élèves sont, d'après toi, à l'aise dans ce dispositif ? Je pense à certains enfants arrivant notamment en cours d'année par exemple, qui pouvaient peut-être poser problème et qui après peut-être aussi grâce à ce dispositif a été mieux pris en compte.

Myriam Bossy : je crois que la plupart des enfants se sont appropriés le dispositif, et ils attendent avec impatience le conseil. Les semaines où on ne fait pas conseil ils me le demandent à chaque fois. Il y a un ou deux élèves qui ne participent jamais au conseil, en fait

ils participent parce qu'ils sont là, et ils écoutent, ils ne refusent pas la participation, mais ils ne prennent jamais la parole au conseil, et ne s'approprient pas le dispositif pour dire ce qu'ils ont à dire.

A certains moments on ressent un peu de dramatisation dans certains conseils, où par exemple le rôle d'un d'entre eux a été mis en cause. Je pense à un des deux derniers conseils qu'on a pu suivre à propos de la personne qui a été mis en cause parce que justement les autres trouvaient qu'elle n'assumait pas bien son rôle, ou qu'elle coupait la parole par exemple, ou qu'au contraire elle facilitait la parole de certains au profit d'autres ; ils se sont sentis un peu parfois attaqués, cela pose-t-il problème et cela est-il régulé après au conseil suivant ?

Myriam Bossy : C'est assez récent comme problème et cela est apparu dans les deux derniers conseils où oui, il y eu une remise en cause du rôle de gardien des règles qui sont chargés de noter ceux qui gênent le conseil, qui ne respectent pas les règles, et au bout de « 3 gênes » ils perdent le droit à la participation au conseil mais je pense que cela fait partie de l'apprentissage et lors d'un passage l'élève peut être obligé d'arriver à faire la part des choses entre un rôle et puis la personnalité en dehors de ce rôle-là.

Ce qui est intéressant d'ailleurs c'est de définir des rôles, et du coup les élèves le prennent très à cœur, on le voit dans les conseils, et ils sont tous très demandeurs de pouvoir assumer le rôle de secrétaire, ou celui de président. Tu arrives à les faire tourner régulièrement ?

Myriam Bossy : Président c'est encore moi qui les choisis, c'est un peu arbitraire. Au début j'ai pris des élèves dont je me disais, ils vont réussir à peu près à avoir ces compétences difficiles d'animation et de régulation de la parole, enfin c'est vraiment très difficile, reformuler les propositions, et puis ils ont voté aussi pour que ce ne soit pas toujours les mêmes, et que ça tourne, et maintenant à chaque fois le rôle de président, et les autres rôles tournent. Mais tout le monde ne passera pas parce qu'on n'a pas assez de conseils, mais oui le secrétaire et gardien des règles aussi ça tourne.

Par rapport à des questions de démocratie, d'apprentissage à la démocratie, ou la question des votes ou le choix des rôles, on voit qu'il y a quand même la mise en place d'une forme de démocratie au sein de la classe. Par rapport à ces questions de citoyenneté, François, comme tu as abordé la question ? Quel lien fais-tu avec ces questions-là ? Tu as parlé du vivre ensemble, peux-tu un peu développer ce point ?

François Boutin : J'ai repensé à cela, j'avais lu un ouvrage de Philippe Perrenoud, il expliquait que la pratique de la démocratie, cela passe par la pratique de la responsabilité. On rejoint bien ce qui se passe dans la classe, le rôle des délégués et de toutes les différentes responsabilités qu'on peut donner aux élèves auxquelles ils adhèrent en général. L'apprentissage de la démocratie passe par l'expérience. Dans les conseils de délégués élèves, on a testé des choses, parfois cela fonctionne, ou pas, et il faut à un moment donné, si on veut effectivement mettre les élèves dans des conditions d'apprentissage de la citoyenneté, leur donner les outils pour cela. Il faut mettre en place des conseils, de classe, d'école, il faut leur donner des responsabilités, des rôles, pour qu'à leur niveau, ils se sentent impliqués en tant qu'élèves dans la vie de la classe, dans la vie de l'école. Par rapport aux programmes, les anciens programmes de 2008 n'étaient pas tellement axés là-dessus ; c'était plutôt « on va étudier des belles maximes, on va étudier les droits de l'Homme », donc des sujets d'études, mais dans la pratique on ne va pas aller se frotter à l'exercice de la citoyenneté, on ne va pas savoir ce que c'est. On va le savoir d'une façon formelle, mais c'est vrai que ce n'est pas très intéressant d'avoir des gens qui récitent mais qui n'exercent pas. Alors que les programmes scolaires qui ont suivi, notamment en 2015, sont beaucoup plus intéressants et mettent en avant les éléments d'une culture morale et civique, où la règle et le droit visent à l'acquisition du sens des règles « du vivre ensemble ». Il est vrai que le conseil des délégués des élèves est plus axé là-dessus, sur l'apprentissage de la règle et du droit, sur « le vivre ensemble » mais aussi sur d'autres aspects de la citoyenneté que sont aussi l'égalité filles garçons. Qu'est-ce que cela veut dire, tous les jours au quotidien dans une classe et dans une école, l'égalité filles garçons ? Que veut dire le respect des droits de l'Homme, que veut dire aussi ne pas se moquer d'un autre ? Dès lors, on peut toujours rattacher tout cela à l'enseignement moral et civique.

L'enseignement moral et civique, ça veut dire que c'est un objet d'enseignement transversal qui va traverser toutes les disciplines et toutes les situations scolaires qu'on peut rencontrer au cours d'une journée.

François Boutin : La limite, ce sont les grosses écoles, si tout le monde ne joue pas le jeu, cela crée des déséquilibres et le climat s'en ressent. Ce qui m'importait beaucoup en tant que directeur d'école c'était que les élèves arrivent en classe de façon apaisée, sereine, et pas avec des tas de conflits à régler. Souvent ce qu'il se passe dans les écoles c'est qu'ils reviennent de la récréation et on passe son temps à gérer les conflits. Plus on travaille sur les règles, plus on travaille sur le relationnel, entre les élèves mais aussi entre les adultes, plus on apaise tout cela

et plus on entre en classe de façon apaisée, et plus on peut se consacrer aux apprentissages. Et puis, il y a un aspect important, c'est ce que les élèves rapportent le soir, de l'école, chez eux, c'est-à-dire aux parents. Et s'ils rapportent un paquet de conflits, ils le prennent, et ensuite il y a un retour vers l'école, il faut donc mettre en place un cercle vertueux.

La position de l'adulte dans les conseils est parfois mise en cause, certains collègues n'osent pas « lâcher prise ».

Myriam Bossy : Oui j'ai une collègue qui a essayé de mettre en place des conseils d'élèves pendant quelques semaines, je lui ai demandé comment cela se passait et elle m'a dit « ah non cela ne va pas mais en fait (*soupir*), ils revendiquent trop de choses et je me rends compte qu'il ne faut pas trop leur donner la parole quand même ». Je trouve que cette réaction met bien en évidence la difficulté de mettre en place des conseils d'élèves et que cela demande de se poser plein de questions, de se remettre en cause, et c'est pas facile.

Conclusion : le conseil d'élèves, une expérience « incarnée » de la citoyenneté ?

Bruno Fondeville (Université de Toulouse Jean Jaurès)

Les témoignages partagés dans ce chapitre mettent en évidence des réflexions professionnelles précieuses pour ceux qui souhaitent réfléchir au conseil d'élèves. Ils nous montrent l'existence d'alternatives tout à fait concrètes aux pratiques formalistes qui ont longtemps présidé l'apprentissage de la citoyenneté en milieu scolaire (Audigier, 1999). Mais ces témoignages nous montrent aussi que la participation des élèves aux décisions qui concernent la vie de la classe et de l'école, si elle permet à une partie d'entre eux de vivre une expérience « incarnée » de la citoyenneté, donne naissance à des problématiques nouvelles qui interrogent la responsabilité de l'éducateur. En effet, cette expérience implique que l'adulte puisse être redevable des décisions prises par les membres du conseil au niveau exécutif, mais aussi sur le plan éducatif. Nous l'avons bien vu dans certaines réflexions professionnelles exposées ici : des difficultés se posent aux enseignants dès lors que l'expérience du conseil fait intervenir des relations de domination entre pairs ou encore, que ces derniers se trouvent à la peine pour se projeter sur des solutions justes aux problèmes discutés. L'expérience « incarnée » de la citoyenneté se révèle être une expérience parfois difficile pour des enfants qui expérimentent, souvent pour la première fois, et avec toute l'approximation qui peut aller avec, une instance complexe qui engage la responsabilité de tous. On comprend alors l'ampleur du problème posé aux enseignants : comment définir son

rôle d'éducateur agissant sur le flux de cette expérience sans que l'instance ne devienne le simulacre d'un fonctionnement démocratique ?

La réflexion éducative sur cette expérience « incarnée » de la citoyenneté ne saurait se réduire ni à la mobilisation de compétences procédurales (recourir au vote par exemple), ni aux seules préoccupations immédiates avec lesquelles les enfants s'emparent des sujets qu'ils sont amenés à discuter dans le cadre de dispositifs de ce type. Nous verrons plus loin dans cet ouvrage que les expériences du conseil appréhendées du point de vue des enfants sont finalement peu homogènes et permettent de cerner de nouvelles dimensions d'une expérience touchant à la citoyenneté. Nous pensons en particulier aux effets produits par les désaccords et les conflits qui s'expriment dans cette instance : ils sont potentiellement pour les enfants une invitation à explorer le caractère pluriel des significations et questionnements élaborés sur le monde par les différents membres du conseil, et à construire des points de vue qui prennent en compte cette pluralité²³. Mais cette exploration du caractère pluriel du monde ne saurait bien sûr se limiter aux expériences sociales vécues par les enfants. L'expérience de la citoyenneté nécessite de se confronter aux normes culturelles qui travaillent les contenus sur lesquels les membres du conseil délibèrent, et qui dépassent le seul horizon de la culture enfantine, comme l'ont bien montré les auteurs du premier chapitre en se référant à la pensée de Hannah Arendt. La mise en retrait de l'adulte, ce « présumé de non directivité » évoqué par Frédéric Canac dans le premier échange, comme condition du bon fonctionnement du conseil d'élèves, ne permet sans doute pas de bien penser son rôle. Comment encourager la prise d'initiative des enfants tout en assumant son rôle d'éducateur, sa responsabilité dans l'établissement d'un lien générationnel initiant les enfants à l'ordre symbolique ?²⁴ Nous reviendrons dans la conclusion de cet ouvrage sur la difficulté à concevoir les processus de transmission à l'œuvre dans des dispositifs pédagogiques qui se sont construits, pour une large part, en opposition avec la figure de la relation pédagogique verticale. De ce point de vue, l'injonction à une mise en retrait de l'adulte ne facilite sans doute pas la réflexion éducative sur les processus de transmission qui sont susceptibles d'enrichir l'expérience de la citoyenneté qui se joue dans des dispositifs de ce type.

²³ Cf. chapitre 14 de cet ouvrage : « Le conseil d'élèves à l'école élémentaire : entre socialisation et personnalisation de l'enfant-citoyen » (Frédéric Fourchard et Ania Beaumatin).

²⁴ Cf. chapitre 1 de cet ouvrage : « Qu'est-ce qu'une éducation citoyenne au XXI^e siècle ? Penser l'éducation et la citoyenneté à la lumière des pensées de Hannah Arendt » (Martine Alcorta, Véronique Rouyer et Stéphane Cormier).

Référence bibliographiques

- Audigier, F. (1999). *L'éducation à la citoyenneté*. Lyon : Institut National de Recherche Pédagogique (INRP).
- Constans, S., Alcorta, M., & Rouyer, V. (2017). Des enfants citoyens ou des citoyens en devenir ? Enjeux et paradoxes de l'éducation à la citoyenneté. *La Revue Internationale de l'Education Familiale*, n°41, 23-44.
- Jasmin, D. (1994). *Le Conseil de Coopération*. Canada: Chenelière/Didactique.
- Lamihi, A. & Monceau, G. (sous la direction de) (2002). *Institution et implication. L'œuvre de René Lourau*. Paris : Syllepse.
- Lévine, J. & Moll J. (sous la direction de) (2011). *JE est un autre. Pour un dialogue pédagogie-psychanalyse*. Issy-les-Moulineaux : ESF.
- Oury, & Vasquez. (1971). *De la classe coopérative à la pédagogie institutionnelle*. Paris : Maspero.
- Oury, F., & Vasquez, A. (1975). *Vers une pédagogie institutionnelle*. Paris : Maspero.
- Pochet, C. & Oury, F. (1979). *Qui c'est l'Conseil ?* Paris : Maspero.
- Lapassade, G. (1975). *Socialanalyse et potentiel humain*, Paris, Gauthiers-Villars.
- Lobro, M. (1966). *La pédagogie institutionnelle. L'école vers l'autogestion*. Paris : Gauthier-Villars.

BO n°30, du 26 juillet 2018, Ministère de l'Education Nationale, Annexe – Programme d'enseignement civique et moral de l'école et du collège (cycle 2, 3 et 4).

(Document Eduscol « Le conseil d'élèves », 2015).